

Mme Fadila KHATTABI reconduite en tant que Ministre déléguée  
chargée des Personnes âgées et des Personnes Handicapées :

**la Fédération Paralytic Cérébrale France  
salue la décision de maintenir la stabilité pour poursuivre les discussions  
engagées et réaffirme la nécessité d'aller encore plus loin**

Après plusieurs semaines sans ministre dédié aux questions de handicap, la Fédération Paralytic Cérébrale France réagit à la reconduction de Mme Fadila KHATTABI en tant que Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées. La Ministre est face à des chantiers nombreux, complexes, mais essentiels à la société inclusive que nous appelons de nos vœux. Parallèlement, les inquiétudes des personnes en situation de handicap, des familles, des aidants mais aussi des professionnels du secteur médico-social sont réelles, les besoins explosent tandis que les réponses se font attendre. La Fédération Paralytic Cérébrale France réaffirme l'urgence d'adopter une politique publique du handicap ambitieuse et volontariste en faveur de l'autonomie de vie des personnes.

Crise des métiers de l'humain, lutte contre la précarité des personnes en situation de handicap, enjeux de la scolarité des enfants à besoins complexes, crise du logement adapté, accès aux soins et lutte contre les déserts médicaux, vie intime, affective et sexuelle, soutien à la parentalité, accès à la vie sociale, accessibilité... faire bouger les lignes dans tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap doit aujourd'hui faire partie des priorités nationales.

La Fédération Paralytic Cérébrale France attend du Gouvernement qu'il intègre dans chaque texte législatif ou réglementaire des dispositions relatives aux personnes en situation de handicap qui permettent de nouvelles avancées sociétales.

Parmi les priorités identifiées par Paralytic cérébrale France aux côtés du Collectif handicaps :

- la création d'une loi de programmation pluriannuelle en faveur du soutien à l'autonomie (et non pas seulement sur le grand âge) définie à partir des besoins de toutes les personnes concernées (enfants, adolescents et adultes handicapés, avancée en âge, aidants...),
- la mise en œuvre effective du plan des « 50 000 nouvelles solutions », mais aussi de nouvelles mesures qui puissent enfin répondre à l'ensemble des besoins : pénuries de professionnels médico-sociaux, carences de l'Etat vis-à-vis des aidants, ...
- des mesures fortes pour lutter contre la précarité des personnes en situation de handicap et le respect du droit à compensation du handicap (barrière d'âge, non-prise en compte de besoins essentiels, restes à charge entraînant des renoncements aux droits, ...),

- le respect du droit à l'éducation pour tous et la prise en compte des besoins de chaque enfant dans un acte II de l'école inclusive,
- la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap à travers l'effectivité de l'accessibilité universelle.

**Pour les 125 000 personnes touchées par la paralysie cérébrale en France, enfants, adolescents et adultes, pour leurs familles, la Fédération Paralysie Cérébrale France est pleinement engagée et se tient plus que jamais disponible pour construire avec Mme Fadila KHATTABI, une société plus juste et plus respectueuse des droits fondamentaux de chacune et de chacun.**

**Contact presse :**

Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

[www.paralysiecerebralefrance.fr](http://www.paralysiecerebralefrance.fr)